

**Zeitschrift:** L'instruction publique en Suisse : annuaire  
**Band:** 33/1942 (1942)

**Artikel:** Fribourg  
**Autor:** G.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-112963>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### **Fribourg.**

L'année qui s'est clôturée, le 1<sup>er</sup> mai, pour les écoles des campagnes et, en juillet, pour les classes urbaines et les établissements cantonaux d'instruction publique, a gardé la physionomie assombrie qu'avaient revêtue les deux précédents exercices. Aussi bien, furent maintenues les mesures dont on usa pour parer au désarroi scolaire engendré par la mise sur pied de notre armée. Ces dispositions que sanctionna l'arrêté du 22 novembre 1939, déterminaient le mode de remplacement des maîtres appelés sous les drapeaux et le règlement des honoraires de suppléance.

D'autres difficultés ont surgi du ravitaillement déficitaire de la Suisse en charbon, comme aussi de la recrudescence des rigueurs hivernales. Elles ont posé des problèmes d'ordre local et provoqué des réalisations bien diverses. Ici, par exemple, fut admise une réduction du temps horaire permettant la double utilisation quotidienne des salles de cours et, partant, la désaffectation totale quoique passagère de l'un ou l'autre immeuble à chauffage central ; là, on pourvut au manque de combustible en reportant à la saison rigoureuse une part des congés habituels. Par ailleurs, des allocations de vie chère ont été accordées, en vertu d'un arrêté du 22 octobre 1941, aux fonctionnaires publics, ainsi qu'aux membres de l'enseignement à tous les degrés.

Ne convient-il pas également d'enregistrer quelques décisions émanant de la Direction de l'instruction publique. Elles ont trait :

a) au retranchement, dans le prospectus du dépôt central des fournitures d'école, de la mention de tout matériel non approuvé par la Commission consultative des Etudes ;

b) à une interprétation du programme des écoles primaires distribué année par année, laquelle fut étudiée, le 27 octobre 1941, par la conférence des inspecteurs scolaires ;

c) enfin, à l'application, par circulaire du 7 mai 1942, aux écoles primaires, régionales et secondaires, de l'ordonnance fédérale sur « l'instruction préparatoire », intéressant

1. l'enseignement scolaire de la gymnastique,
2. la formation postscolaire.

Inopportune, assurément, quand elle fut soumise au peuple suisse, cette question semble avoir, maintenant, acquis l'assentiment du grand nombre en pays de Fribourg. A la vérité, notre

vote ne revendiquait que le maintien de la culture physique scolaire au nombre des attributions de ceux sur qui repose la responsabilité de l'enseignement officiel. Le remous produit par cette consultation populaire tendait à s'apaiser quand notre « Société fribourgeoise d'Education » proposa comme objet d'étude préliminaire et tractandum principal de sa future assemblée bisannuelle, le sujet ainsi formulé : « L'éducation physique à l'école ». Entre temps, maintes interventions tout aussi symptomatiques se firent jour, tout en avouant un intérêt majeur pour la sauvegarde du principe fédératif et constitutionnel de l'école populaire en Suisse. Rappelons-nous la thèse publiée dans « La Liberté » par M. le Dr Barbey, qui a traité ce sujet avec une hauteur de vue très remarquée ; mentionnerons-nous la discussion amorcée sur le même thème par le personnel des écoles secondaires ? Il nous paraît mieux indiqué d'éveiller quelques échos des assises de la « Société d'éducation » réunie, le 11 juin, en l'Aula universitaire. Ce fut l'une des grandes journées de cette association si riche en nobles souvenirs. La question, inscrite depuis deux ans à son programme de travail, avait été introduite par un rapport de M. Coquoz, instituteur à Fribourg, qui fut inséré dans le *Bulletin pédagogique*. Ses conclusions corroborent l'opinion qui semble s'établir à l'endroit du renforcement, par l'école, de la culture physique, rationnelle et physiologique, dans le respect des buts essentiels de l'éducation.

\* \* \*

Si la gymnastique ne préoccupe pas trop nos institutrices, elles ne restent pas exemptes d'autres soucis. Toujours vaillantes et dévouées, — sans omettre les maîtresses des classes d'ouvrage et d'enseignement professionnel ou ménager, — elles se sont résignées devant le mot d'ordre prescrivant l'emploi, dans les leçons de travail à l'aiguille, des produits artificiels ou mélangés, en matières textiles, qu'imposent les restrictions économiques actuelles.

Elles ne se sont pas moins soumises au conseil d'augmenter, à l'horaire des cours pratiques, le temps accordé antérieurement aux exercices du raccommodage. « Faire du neuf avec du vieux ! » restera donc le slogan d'une consigne nouvelle qui est partout suivie, aujourd'hui, avec entrain et succès.

Indépendamment de l'instruction domestique donnée, sous l'empire des inquiétudes actuelles, à leurs nombreuses élèves (2018 en 1941 /2), les maîtresses ménagères se sont associées, avec unanimité et enthousiasme, à la tenue de « cours d'économie de

guerre » envisagés de longue main par la Direction de l'instruction publique. L'ouverture de cet enseignement eut lieu en octobre dernier, comme un prolongement, de leçons rapides organisées, deux ans plus tôt, à l'intention de maîtresses de maison. Ces cours comprenant de 6 à 11 leçons, mis à la portée de toutes les femmes, défrayés par l'Etat, les communes ou même des particuliers, obtinrent une faveur surprenante, au point qu'un contrôle non suspect a pu nombrer la présence de 10 812 participantes. Maîtresses de maison, mères de famille, personnes de conditions diverses mais s'unissant dans la volonté d'être utiles, se sont familiarisées à l'envi, avec les procédés préconisés dans les cours, dictés par l'expérience et postulés par les besoins accrus des familles, savoir : préparation de certains mets, de conserves, de savon ; nettoyage du linge et des vêtements, notamment des uniformes militaires ; hivernage des fruits et légumes selon les recettes conseillées par des professeurs d'agriculture.

Quel a été le retentissement de ces leçons extra-scolaires ? Dans les ménages campagnards, — on l'a constaté — une utilisation plus rationnelle des produits du jardin et de la ferme s'est généralisée ; l'appropriation du linge ainsi que des habits est mieux comprise ; dans l'ensemble, s'est élargi le sens de la responsabilité des femmes en face des difficultés économiques de l'heure et des nécessités familiales. Comment ne pas conclure de ces faits que, s'étant prêtées avec générosité au service d'une cause vitale d'intérêt public, notre personnel enseignant des écoles ménagères a bien mérité de l'école et du pays ? Et sa récompense, qui ne la découvre dans les rapports de confiance et d'entraide qui se sont créés, sinon resserrés entre de nombreuses mères et les institutrices professionnelles ou ménagères de leurs enfants ?

Pourrait-on, désormais, se désintéresser de leçons qui, en préparant les jeunes filles à leur tâche future, leur inspirent les qualités foncières, selon le mot de Verlaine,

« de cette œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour » ?

\* \* \*

L'ordre moderne des écoles ménagères, si modeste qu'en fût le début, couvre maintenant d'un réseau serré presque tout notre territoire. Dès que cinq dernières régions auront été dotées à leur tour, septante institutions exerceront, dans leur ensemble, une influence qui ne laissera pas d'être féconde en notre pays.

En attendant, jetons un regard vers le passé. A la naissance de l'idée, en 1898, Fribourg a connu quelques rares cours de cuisine encouragés par l'une ou l'autre de ses sociétés d'agriculture.

L'année suivante vit s'ouvrir, à Belfaux, une classe ménagère rudimentaire encore, bien qu'elle embrassât, outre la cuisine, les diverses activités domestiques. Transférée à Fribourg, où un enseignement normal lui fut annexé, elle y reçut, en 1902, sa forme définitive. Ce fut l'œuvre de M<sup>me</sup> Gottrau de Watteville, déléguée d'un comité issu de la Société d'utilité publique des femmes. Soutenu par la Direction de l'instruction publique, l'établissement prit le caractère d'une école normale pour la formation d'institutrices ménagères qui, se souvenant de son passé, gardera avec reconnaissance la mémoire de sa fondatrice et du conseiller Python.

La préparation de ce personnel étant assurée, rien ne s'opposait à l'ouverture de cours complémentaires pour jeunes filles dans les différentes régions du canton. En 1904 fut promulguée la loi qui déterminait le droit à l'instruction complémentaire, garantie aux deux sexes ; la fondation de ces écoles, « successivement et par région » ; enfin leur fréquentation obligatoire. Clause combien anodine paraîtrait de nos jours cette obligation ! Elle n'en a pas moins déchaîné une hostilité dont M. Python finit par avoir raison, après un quart de siècle d'une admirable patience jointe à l'inflexible fermeté qui distinguait ce magistrat. Il avait compté sur maints concours, entre autres sur l'action directe des inspectrices de l'enseignement féminin, et son attente ne fut point déçue.

Mais un appui supplémentaire et considérable lui viendra de l'extérieur. La propagandiste de marque qu'était M<sup>me</sup> de Gottrau, avait préparé le 1<sup>er</sup> congrès international d'enseignement ménager, qui réunit, à Fribourg, en 1908, une brillante assistance de délégués cantonaux, de représentants de treize nations européennes et d'adhérents à l'idée de cours ménagers postcolaires. Les débats en furent publiés avec de nombreuses conclusions approuvées par la mémorable assemblée. L'une, la plus essentielle peut-être était ainsi libellée :

« Etant données la remarquable valeur et la vertu éducative de cet enseignement, le congrès émet le vœu que le cours complémentaire ménager soit accessible à la généralité des jeunes filles et que la fréquentation en devienne peu à peu obligatoire ».

D'autres congrès<sup>1</sup>, à Gand, à Paris, à Rome et ailleurs, ont renforcé ce postulat qui, quatre ans plus tôt, avait trouvé, chez nous, sa réalisation. Tel le grain de sénévé, ce principe de l'obligation a grandi et ses frondaisons étendront bientôt partout leur ombre protectrice. Nos plus proches voisins ont admis cette

<sup>1</sup> Organisés par l'Office international d'enseignement ménager.

thèse, créé des écoles ménagères, et leur exemple, — celui de Vaud, tout d'abord — ne laissa pas de convaincre nos rénitents d'arrière-garde que l'on étonnerait fort, aujourd'hui, en leur rappelant maintes entraves de jadis. A qui voudrait s'intéresser plus encore à cette lutte du passé, notre « Annuaire » offre un complément dans la monographie qui y fut insérée, en son tome de 1919, sous ce titre : Les écoles ménagères dans le canton de Fribourg.

Voici, pourtant, une seconde étape qui s'annonce pour ces cours complémentaires. Le moment semblait venu de leur procurer, en marge du statut légal édicté en 1904, un agent de liaison, voire une inspectrice spéciale, à qui serait dévolue la compétence de contrôler chacune de ces classes et d'en assurer l'essor constant et parallèle. Lorsqu'on apprendra que cette charge vient d'être ajoutée à la gérance du dépôt des fournitures des cours de travaux à l'aiguille, ainsi qu'au secrétariat de l'Office international d'enseignement ménager, on estimera logique la concentration, en une même main, de ces trois services dont les attributions ont tant de points de contact, encore que la fonction nouvelle ainsi élargie ne laisse pas d'offrir, à sa titulaire informée et active, un ensemble de soins et de devoirs sans rapport avec une sinécure.

\* \* \*

Hormis l'enseignement complémentaire que prescrit notre loi de 1904, aux deux sexes, c'est-à-dire le cours de perfectionnement établi pour les jeunes gens dans chaque cercle scolaire et, pour les filles, les écoles ménagères, il existe en notre canton, d'autres institutions à tendance professionnelle très marquée : l'école ménagère rurale de Marly, l'école des infirmières et celle des nurses, comme aussi les cours de cuisine et de confection annexés à l'école secondaire des filles de la ville de Fribourg. Empressons-nous d'y ajouter l'enseignement commercial, normal et technique représenté par cinq établissements dont le but professionnel, plus accentué encore, prévoit également des épreuves de fin d'apprentissage ou des examens du diplôme requis pour des carrières déterminées.

Toutes ces institutions sont vivantes, contrôlées, et leurs annales ne laissent pas d'offrir de l'intérêt. Et, pourtant, dans les bornes assignées à cette chronique, nous renonçons à en donner ici la plus brève mention. Laissant à l'avenir la tâche d'étudier, avec l'ampleur donnée à notre exposé sur l'enseignement ménager, d'autres activités scolaires non moins méritantes, nous ajournons aussi une notice sur l'instruction secondaire, dont le rôle est si

essentiel au regard de l'avenir des classes moyennes. Limitons-nous à quelques données : les écoles du second degré, une douzaine reconnues officiellement, réunissent plus d'un millier d'élèves, abstraction faite de ceux qui suivent des écoles libres ou les cours préparatoires du Collège St-Michel. Les deux plus importantes par le chiffre de leurs inscriptions ont leur siège à Fribourg, savoir l'école secondaire des jeunes filles, dont l'effectif s'est élevé à 275 à la clôture des cours et l'école secondaire professionnelle des garçons qui a compté 233 élèves. L'effectif enregistré au Technicum s'élevait à 228 étudiants dont 31 ont composé le cours préparatoire plus que doublé depuis un an.

« Mille étudiants au Collège et autant à l'Université » disait M. Python, presque en manière d'horoscope, quand il encourageait la marche de ces institutions ! Maints concitoyens « douteux, inquiets » comme le lièvre de la fable, ne voyaient là qu'une boutade. Le vaillant magistrat en vécut pourtant la réalisation ; car, en 1913 déjà, l'effectif du Collège comptait 1104 élèves formant le dernier et glorieux terme d'un graphique affiché à l'exposition nationale.

L'Université y mit plus de lenteur, encore que sa marche fût tout aussi constante, puisque les deux termes de la progression sont 27, en 1889, et 986, en 1942. Une étude sur de telles données offrirait sans doute d'utiles suggestions, mais la grande école peut faire à notre chronique de plus intéressantes offrandes. Disons, toutefois, que l'effectif du Collège a subi quelques fluctuations. Ramené à 939 élèves en 1941, il ne tardera point à s'accroître, les sections externes ayant, vienne la paix, retrouvé leur clientèle de France. De même le contingent universitaire, suivant sa progression normale, atteindra, bientôt, le millier entrevu dans la prévision de jadis.

Une copieuse documentation sur l'année qui s'achève, accompagne le compte rendu rectoral du Collège St-Michel. L'espace nous étant limité, extrayons de ces textes quelques mentions sommaires : prise de possession, par le Collège, du bâtiment du Lycée affecté naguère à l'Université ; représentation réussie de la tragédie de Ghéon : « la comédie et la grâce » ; restauration du chœur de l'église St-Michel où furent transférées les reliques du saint fondateur de cette antique maison.

La clôture de l'établissement a été célébrée dans l'Aula de l'Université. Cette cérémonie, couronnement d'un excellent exercice, fut ouverte par le recteur, M. le Dr Pittet, qui, éloquemment commenta cette épigraphe : « La tête et le cœur bien faits ! » L'assistance entendit ensuite une causerie étincelante de M. Louis Gillet, membre de l'Académie française, qui, dans une langue

savoureuse, défendait la cause des humanités. Les discours de M. le conseiller d'Etat Piller et de Mgr Besson mirent le point final à une séance inoubliable, que rehaussaient, par ailleurs, les productions littéraires et musicales des collégiens.

L'« Alma mater friburgensis », elle aussi, peut se féliciter de deux semestres bien remplis dans les confortables installations de la cité universitaire. Elle occupa, maintes fois, son « aula magna » et c'est avec un sentiment de gratitude qu'elle se joignit, en mars, aux autres écoles, aux amis des études supérieures, pour honorer la mémoire de Georges Python, son fondateur. Le 20 mai, une séance solennelle y réunissait ses professeurs et élèves au monde officiel et religieux de Fribourg, pour commémorer le jubilé épiscopal de S. S. Pie XI, protecteur de notre institut des hautes études.

L'Université s'est réjouie du geste de constance et de dévouement de M. le Dr Siegwart qui enseigne ici, depuis de nombreuses années, avec tant de distinction le droit civil, et qui a préféré sa charge professorale si sagement remplie, à une chaire vacante au Tribunal fédéral. Par contre, elle a pris le deuil de deux membres éminents de la Faculté des Lettres, M. le Dr Gustave Schnürer et Mgr Eugène Dévaud. Le premier, doyen d'âge de la haute Ecole, lui a consacré plus d'un demi-siècle de son existence, lui a donné maintes preuves de son indéfectible fidélité, l'a honorée par un riche enseignement et d'importantes publications historiques. Avec Mgr Dévaud a disparu un maître en pédagogie, un remarquable auteur aussi abondant qu'averti, un bienfaiteur des hautes études dont deux fondations ont assuré une bonne part de l'avenir de l'institut pédagogique universitaire. Comment retracer en quelques lignes ses mérites et ses nobles qualités ? Notre *Annuaire* perd en lui un collaborateur des premiers jours et l'école fribourgeoise, une bienfaisante lumière. Associé aux démonstrations de sympathie qui soulignèrent, l'an dernier, son 65<sup>e</sup> anniversaire, nous lui avons exprimé ici même, notre affection dans un cordial souhait. Hélas ! six mois après, cette belle intelligence était retournée à Dieu. Des hommes tels que M. Schnürer et Mgr Dévaud sont rares et, quand ils s'en vont, c'est un pleur qui monte aux yeux, c'est un grand vide dans le cœur de tous !

La haute Ecole n'a pas été moins affectée du décès de deux maîtres qui l'ont bien servie et qui lui ont fait honneur dans les situations que leur ont values leurs talents : M. Zemp, professeur à l'Université de Zurich, et M. Bertoni, professeur de l'Université de Rome et membre de l'Académie d'Italie.

Dans son allocution aux étudiants du Collège St-Michel, le Directeur de l'instruction publique constatait, avec satisfaction,

que la clôture de leurs cours se déroulait dans l'Aula de l'Université, cadre somptueux destiné — disait-il — aux manifestations de la vie fribourgeoise. Si le Collège s'est senti chez lui dans le splendide auditoire, combien d'autres institutions ont voulu, durant cette première année, y tenir leurs assises, y organiser leurs festivités, depuis le Schw. Lehrerverein, jusqu'à notre Société d'Education, en passant par de multiples conférences, réunions scientifiques, littéraires, humanitaires, philharmoniques ou artistiques. Les énumérer toutes, ne serait-ce pas confirmer la remarque faite par le Grand Maître de l'Université ? Il n'eût pas même exagéré en disant que la cité universitaire est devenue en quelque sorte la maison de famille de notre population. Elle l'est par le mouvement qui se développe à ses abords, par la vie intense qu'y entretient la cohorte de ses étudiants, par les voies très fréquentées qu'elle a ouvertes à travers son domaine, par les coins d'ombre et les nombreux bancs aménagés le long de ses avenues et qui sont une invite aimable aux passants, aux promeneurs, aux mères et leurs enfants. Mais, voilà que, au souffle de Wahlen, parterres et boulingrins se sont revêtus d'un monde de plantes alimentaires, où trône le pavot, dont la brise, ce matin, agitait les dernières corolles ! Tout cet ensemble ne communique-t-il pas à la cité de Miséricorde un cachet plus familial encore ?

G.

## Genève.

### Enseignement primaire.

L'école primaire genevoise a fait une lourde perte en la personne de M. *Albert Atzenwiler*, décédé le 28 novembre 1941, après une cruelle maladie qu'il supporta avec la résignation d'un chrétien.

Albert Atzenwiler, né le 18 mars 1898, fut élève du Collège et de l'Université de Genève, où il avait obtenu le grade de licencié ès lettres. Entre temps, il était entré dans l'enseignement primaire dont il suivit toute la filière. En janvier 1925, il assumait le secrétariat de la direction de l'enseignement primaire, puis l'intérim de la direction et, en 1930, il devint directeur de l'enseignement primaire.

Sa direction fut très féconde et marquera dans les annales de notre instruction publique. Sous son impulsion, l'enseignement